16. marz 1790.
Mr Reinaud

FRc.7.22060.1.
[Loys]
Cav.
Frc
21704

1790. 16. mars N°. 5.

DISCOURS

PRONONCÉ à la Garde-Nationale de la Ville d'Arles le 16 Mai 1790. jour de la preſtation du Serment,

Par Mr. LOYS, Fils, Avocat, Subſtitut D. P. D. L. C.

MESSIEURS,

UNE Cérémonie auguſte vous raſſemble. Vous allez prêter à la Patrie un Serment de fidélité inviolable.

La Loi qui s'occupe de nos divers beſoins, a établi des déciſions civiles pour le maintien de nos fortunes, & a armé des défenſeurs pour la ſûreté de nos perſonnes. C'eſt à l'abri de ce double rempart que le Citoyen vit tranquille. Il oppoſe des décrets & des règles à l'injuſtice & à la fraude, & des gardes veillent pour lui contre la violence & l'attaque.

C'eſt vous, Meſſieurs, que la Patrie

THE NEWBERRY LIBRARY

charge aujourd'hui de cet honorable emploi ; c'eſt entre vos mains qu'elle dépoſe avec confiance, cet inſtrument ſacré de l'autorité publique, bien convaincue qu'il ne ſe changera jamais en un inſtrument de ſédition & de vengeance.

Non, Meſſieurs, vous n'oublierez jamais que la Loi met ces armes dans vos mains pour la défenſe des Citoyens, & que les Citoyens ſont ſans armes, parce qu'ils ſe confient aveuglément aux vôtres. Défenſeurs de la sûreté commune vous n'en deviendrez jamais les oppreſſeurs ; nous en avons pour garants votre patriotiſme & vos vertus.

Ce ſera déſormais ſous vos auſpices que nous parcourrons la carrière honorable qui s'ouvre devant nous. C'eſt avec votre ſecours que nous jouirons de cette paix, de cette tranquillité ſi néceſſaire à la réuſſite de nos opérations. Ce ſera par cet heureux accord des forces & des volontés combinées, que nous parviendrons à établir ſur des baſes inébranlables la félicité publique.

Mais ſongez que ſans l'accord le plus

parfait, votre force s'évanouiroit, & les eſpérances de la Cité ſeroient perdues.

Songez que vous devez donner à vos Concitoyens, que vous prenez à témoin de vos ſermens, l'exemple d'une conformité de vœux & de principes, & le ſpectacle de la plus touchante union.

Enfans de la Patrie, promettez-lui donc d'écarter déſormais loin de vous toute affection, toute maxime étrangère à l'intérêt de cette mère commune. Que la paix, l'union & l'amour du bien public préſident à toutes vos démarches.

Citoyens & frères, que ce jour ſolemnel ſoit pour vous un jour de paix, d'union & de concorde. Devenus égaux & libres, faites à la Patrie le ſacrifice de ces malheureux préjugés qui vous ont ſi long-temps tyranniſés & éloignés les uns des autres.

Généreux défenſeurs de la Cité, dépoſez, à jamais, ſur cet Autel ſacré, vos haines, vos prétentions, vos rivalités, & que la Patrie ſoit en ce jour le point central de votre réunion, & l'unique objet de votre amour & de votre dévouement.

En exécution du Décret de l'Assemblée-Nationale, sanctionné par le Roi le 7 Janvier dernier, je requiers que les Gardes-Nationales de cette Ville, prêtent, entre les mains de MM. les Maire & Officiers Municipaux, le Serment d'être fidèles à la Nation, à la Loi & au Roi, de maintenir de tout leur pouvoir, sur la réquisition des Corps administratifs & Municipaux, la Constitution du Royaume, & de prêter pareillement main-forte à l'exécution des Ordonnances de justice, & à celles des Décrets de l'Assemblée-Nationale, acceptés & sanctionnés par le Roi.

LOYS, Substitut D. P. D. L. C.

Ce Discours entendu, les Officiers & bas-Officiers se rassemblèrent en cercle au centre du Bataillon quarré que formoit la Légion; & le Ch^er. D'ANTONELLE, Maire, eut l'honneur de leur adresser ces paroles :

MESSIEURS,

IL eſt des ames naturellement placées à la hauteur du ſerment : tout engagement légitime eſt inviolable pour elles, toute trahiſon de ſa parole leur eſt un parjure. Saiſi de cette éternelle penſée, je n'irai pas la perdre dans de vaines phraſes. Ceux qui ſentent comme vous, MESSIEURS, n'ont pas beſoin que je leur diſe la force & la ſainteté des promeſſes. . . . Eh ! comment la dire ? Oh ! que la parole eſt impuiſſante eſt froide ! Oh ! comme vos cœurs, qui m'entendent ſi bien, s'indigneroient de la foibleſſe du langage ! près de vos nobles diſpoſitions, MESSIEURS, l'éloquence même ſeroit du babil, & tout précepte une inſulte. —— Vous jurez ? MESSIEURS, je me trompe . . . Vous promettez de maintenir de tout votre pouvoir la Conſtitution, &c.

A ARLES, De l'Imprimerie de JACQUES MESNIER, Imprimeur du Roi & de la Municipalité 1790.